



Flash Octobre



La CFDT demande l'ouverture anticipée des NAO, afin de mettre en place de mesures pérennes pour le pouvoir d'achat.

Lors de la dernière NAO, en mars 2022, la direction a refusé la clause de revoyure demandée par la CFDT. La suite nous a donné raison puisque la direction nous sort de son chapeau une prime de 1000€ au moment où les salariés commencent à montrer leur mécontentement !

Cela démontre, une nouvelle fois, le manque de volonté de dialogue et de concertation de la part de la direction.

Pour la CFDT, cette mesure ponctuelle de 1 000€ est la bienvenue pour les salariés. Elle leur permettra peut-être de les faire patienter quelques mois, **mais elle ne résoudra rien dans la durée !**

Si la CFDT soutient ici la disposition PPV et son élargissement maximal à tout le personnel ST, c'est parce que les salariés les plus affectés par l'inflation vont consommer cet argent et le faire ruisseler. Nous restons conscients que la PPV est juste une nouvelle mesure permettant l'exonération des cotisations sociales ; pratique qui se succède depuis plusieurs années, nourrissant une politique de la caisse vide. Ce qui explique sans doute la volonté de passage en force par le gouvernement d'une réforme des retraites profondément injuste qui repousserait l'âge de départ, chose dont les salariés seniors sont d'ores et déjà inquiets, et que la CFDT combattra !



Cette prime ne répond pas non plus aux difficultés de recrutement et au pourvoi des 1 000 postes déjà ouverts en France, ni au turn-over grandissant observé dans la plupart des sites ST en France.

La CFDT interpelle à nouveau la Direction pour mettre en place des mesures attractives et pérennes qui permettront de fidéliser ses salariés et de recruter les 1 000 salariés supplémentaires prévus sur les quatre prochaines années. Le plan d'investissement de 5,7 milliards d'euros annoncé cet été doit aussi intégrer pleinement le volet des ressources humaines, car les salariés constituent la base du développement de l'entreprise.

La CFDT demande l'ouverture des NAO dès Janvier 2023 intégrant une mesure d'Augmentation Générale en Euro sans aucun critère d'exclusion.